

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À L'ACHAT D'OUTILLAGES POUR LE VEHICULE  
AUTOMATIQUE DES ATELIERS MUNICIPAUX

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société WURTH FRANCE, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société WURTH FRANCE (ZI OUEST Rue Georges BESSE 67158 ERSTEIN CEDEX) un bon de commande relatif à l'achat d'outillages pour un montant de 1494 €.

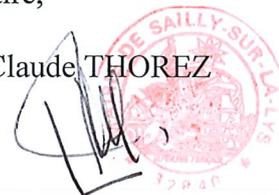
**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 22 mai 2023

DEC 2023\_86

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ



DGS